



Bonjour à tous,

Certains kinésithérapeutes libéraux d'Île-de-France, ont reçu un courrier leur demandant de déclarer auprès de l'Agence Régionale de Santé, la possession ou non, d'un **bassin** ou d'une **piscine de balnéothérapie**, dans le but de déterminer la nécessité de mise en place d'un contrôle sanitaire.

Quel est ce contrôle sanitaire ?

EN SAVOIR +

N'hésitez pas à [nous contacter](#) pour de plus amples informations.

A la semaine prochaine !